

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 45 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 9 décembre 2024

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

**Secrétaire de séance :** CRINQUAND Mickaël

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Vente de bois par soumission cachetée : ouverture des offres
- 2) Décision Budgétaire Modificative N°1 budget EAU/ASSAINISSEMENT
- 3) Facturation distillation pour les viticulteurs qui ne sont pas de Pupillin
- 4) Création appartements mairie : lancement de la consultation des entreprises
- 5) Convention fourrière
- 6) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **1) Vente de bois par soumission cachetée : ouverture des offres**

Mme CART Odile concernée par cette affaire quitte la séance.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 18 novembre dernier avait décidé de vendre au plus offrant et par soumission cachetée du bois en bord de route.  
Le prix de retrait minimum était fixé à 10 € le stère.

Deux offres ont été déposées en Mairie.

**Le Maire procède à l'ouverture des enveloppes et le bois est attribué avec 8 voix pour et une abstention à M. CART Guy (le plus offrant) au tarif de 11 € TTC le stère.**

L'ONF est chargé de la facturation et du cubage.

Mme CART Odile rentre en séance.

#### **2) Décision Budgétaire Modificative N°1 budget EAU/ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir payer la facture de SUEZ correspondant aux eaux parasites, il convient d'effectuer les mouvements de crédits suivants sur le budget eau/assainissement :

##### **Fonctionnement dépenses :**

- article 618 (chapitre 011) : Services extérieures, divers : + 2 000 €

##### **Fonctionnement recettes :**

- article 70611 (chapitre 70) : Redevances assainissement collectif... : + 2 000,00 €

Cette décision budgétaire modificative est acceptée à l'unanimité.

#### **3) Facturation distillation pour les viticulteurs qui ne sont pas de Pupillin**

Arrivée de M. LAURENT Éric

La ville de Poligny n'ayant pas pu accueillir l'alambic ambulant, des viticulteurs non Pupillanais sont venus distiller au hangar communal.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide avec 7 voix pour, 2 voix contre et une abstention de facturer la distillation au tarif de 5 € le vase.

#### **4) Création appartements mairie : lancement de la consultation des entreprises**

Suite à un échange avec le maître d'œuvre SICA JURA, le conseil décide de partir sur 3 appartements BBC.

Le coût du projet sera légèrement modifié mais les subventions seront plus importantes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département du Jura, pour une opération de réhabilitation lourde sur le parc public communal, avec production de 3 logements BBC, d'un montant de 10 000 €/logement, soit 30 000 € ;

Il s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention sollicitée.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le conseil décide d'analyser tous les cahiers des charges préparés par le maître d'œuvre avant de lancer l'appel d'offre.

#### **5) Convention fourrière**

Le conseil décide avec 9 voix pour et une abstention de ne pas donner suite à la convention fourrière proposée par L'Arche de Jules.

#### **6) Questions diverses**

Le conseil municipal remercie tous les donateurs au Souvenir Français. Ces dons permettront l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

Le conseil remercie l'entreprise BRENIAUX pour le prêt de son télescopique qui a permis la mise en place du sapin devant la mairie.

#### **Dates à retenir :**

**Vœux du maire :** mardi 7 janvier 2025 à 19h à la salle polyvalente

**Assemblée Générale de l'ASCP :** vendredi 17 janvier à 19h

**Repas des anciens :** samedi 18 janvier à midi

LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL  
ET DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Le maire**  
**Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance**  
**Mickaël CRINQUAND**